sion de brasseur, en décembre de la même année, et n'a plus paru depuis à aucune séance du Conseil municipal. Voilà donc près de deux ans et demi que M. Steindre n'a pas répondu à l'appel de son nom et jamais il ne lui est arrivé d'envoyer une lettre d'excuse ou justifiant son absence. Dans ces conditions, il tombait de plus en plus sous le coup de l'article 60 de la loi municipale du 5 avril 1884.

» Le Conseil municipal de Mouveaux se réduit actuellement à vingt membres dont dix républicains et dix réactionnaires. Ceux ci n'étant pas sûrs que l'élection d'hier pour la délégation sénatoriale tournerait à leur profit, ont appelé M. Steindre à leur secours. De cette façon, ils disposaient de onze voix et leur élection était dès lors assurée. Après l'appel des conseillers municipaux, M. Vincent prit la parole en ces termes :

» Messieurs, avant de procéder au vote, j'ai une observation à vous présenter. Je trouve que M. Steindre qui a manqué depuis deux ans et demi à toutes les délibérations du Conseil municipal, et se présente aujourd'hui pour prendre part au vote des délégués sénatoriaux, Monsieur Steindre doit savoir qu'il est depuis longtemps déchu, moralement de droit, et que, par conséquent, il lui est interdit de voter.

» Monsieur Steindre ayant répondu qu'il voterait, M. Vincent ajouta : « Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, je me retire en signe de protestation. » Et immédiatement cinq autres conseillers, MM. Carlier, Clarisse, Lefebvre, Duhem et Duhamel suivent M. Vincent.

» En présence de ce vice de forme, les soussignés protestent énergiquement et prient Monsieur le Préfet d'annuler l'élection.

» Mouveaux, le 20 mai 1895. Signé : V. Vincent, L. Carlier, D. Duhem, P. Duhamel, E. Lefebvre, Henri Clarisse. »

Mouveaux. — *Refus d'autorisation à une société chorale en formation.* — La société en formation qui avait pris pour titre *La Chorale des Intimes*, et qui a son siège à l'estaminet de l'Ancienne Mairie, vient de recevoir l'avis préfectoral que sa demande d'autorisation de se constituer légalement était refusée.

Ce refus a surpris beaucoup de monde ici. Cette société chorale, seule à Mouveaux, s'étant formée avec l'intention de donner tous les ans plusieurs concerts au profit des assistés du Bureau de Bienfaisance.

Le président était M. F. Benque.

On nous affirme qu'une personnalité très remuante de la commune ne serait pas étrangère à la décision prise par la Préfecture.

Bondues. — *Alignement du « gravier de Bondues ».* — Par arrêté préfectoral, une enquête est ouverte sur l'utilité de l'alignement du chemin de grande communication n° 9 de Bondues à Ronbaix et à Herseaux à son passage sur le territoire de Bondues.

Les pièces de ce projet seront déposées du 1er au 20 juin prochain, à la Préfecture, où les intéressés pourront inscrire leurs observations sur un registre placé à cet effet.

A l'expiration de ce délai, la commission nommée à ce sujet examinera ces observations ainsi que l'avis qui sera exprimé par le Conseil municipal de Bondues, invité à se réunir pour délibérer sur cette question.

Cette commission sera composée de MM. Vincent, conseiller d'arrondissement, président; d'Hespel, maire de Bondues; Destaille, maire de Marcq-en-Baroeul; Huguet, maire de Croix; Sénéclar, adjoint au maire de Tourcoing; Dillies, maire de Marquette, et Dalle, maire de Bousbecque.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

J. DUCROCQ, Propriétaire

COURS du Dimanche 26 Mai 1895

Toute commande de poissons fins pour dîners, noces et banquets exécutées dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

Crustacés		Marée fraîche [illegible]	
Langoustes » 4, 5, 6, 7, 8 fr.		Cabillaud	0,90
Homards (dep.) 2,00 à 5f.		Maquereaux (gros) la pièce	»,»»
Crabbes... 0,00 et 0,»»		Soles	1,25
		Turbots	2,00
		Bar	»,»»
		Barbue	2,00
		Raies	»,»»
		Plotte	»,»»
		Rougets	»,»»
		Carrelets (pleis)	»,»»
		Truite saumonée	2,50
		Anguilles de rivière	»,»»
		Anguilles de mer	»,»»
		Vives	»,»»
		Saumon blanc	1,00
		Crevettes	0,80
		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	»,»»
		Eperlans	»,»»
		Merluches	0,80
		Sardines fraîches	»,»»

Ecrevisses

	la douz.
Vivantes . .	1.50
Cuites . .	1.60
La pièce, 0.15	

Salaisons

Saumon rouge le kil.	»,»»
Morue nouvelle . 1 kil.	»,»»
Harengs saurs à 0,5p. 1 kil. 0,10 pièce	
Harengs salés 2 p. 15 c. et 10 c. pièce	

GROS ET DÉTAIL

Saumon frais garanti non frigorifié (Hollande) »,»» le kil.
Poissons rouges, 30 et 50 cent. pièce. — Tanches vivantes et carpes vivantes pour pièce d'eau, prix selon la grosseur. — Raie à la douzaine, 0,30 la portion. — Hareng à la douzaine, 0,75. — Langoustes à 4 à 8 fr. — Homards depuis 2,00 à 5 fr. la pièce.

ÉCREVISSES VIVANTES 1.50 la douz.

CONSERVES DE POISSONS

LILLE

Le directeur du *Peuple* a reçu la lettre suivante du cardinal Rampolla, en réponse à l'adresse envoyée à Sa Sainteté Léon XIII par la commission d'initiative du congrès ouvrier de l'Union démocratique du Nord :

« Monsieur,

» Est arrivée au Saint Père une respectueuse adresse des membres de la commission préparatoire du Congrès ouvrier qui doit se tenir à Lille les 2 et 3 juin prochain.

» Sa Sainteté l'a accueillie avec sa paternelle bienveillance accoutumée. Et ne doutant pas que les travaux du Congrès seront en tout conformes aux intentions et aux enseignements de la Suprême Autorité Apostolique, bien volontiers Elle accorde à tous ceux qui s'y rendront sa bénédiction demandée afin qu'elle attire sur leurs esprits et sur leurs cœurs les secours et les grâces plus choisies du Seigneur.

» Et vous, informé de cela par la volonté de l'Auguste Pontife, il m'est agréable en même temps de me redire avec les sentiments de l'estime la plus distinguée,

» Votre très affectionné serviteur.

» Cardinal RAMPOLLA.

» Rome, 17 mai 1895. »

LES CITOYENS BRESSY ET RENARD

Le *Courrier de Fourmies* a publié un *Compte du Syndicat ouvrier de Fourmies*, en reprochant au citoyen Bressy, de Fourmies, et Renard, actuellement à Roubaix, de n'avoir pas payé une dette de 120 francs d'imprimés livrés par lui à Renard et à Cartegnie, en 1891 et 92 ; voici un spécimen de ce *Compte du Syndicat* :

Dans le *Compte du Syndicat ouvrier de Fourmies*, publié ici le 18 septembre 1892, on constate que les recettes se sont élevées à ..... 9889 fr. 05
et les dépenses à ..... 8338 fr. 35

Quant au reliquat de 1,500 francs, Bressy pourrait dire dans quelle caisse de Sains-du-Nord les souris l'ont grignoté !

Alors que sur cette somme importante dont les Renards — sous le contrôle des Bressy — auront la gestion, du quart seulement fut distribué aux ouvriers grévistes, soit ..... 1943 fr. 20
plus en secours et indemnités ..... 342 »

Ensemble ..... 2285 fr. 10

il sera intéressant de remettre le « nez de Bressy » dans les comptes pour lesquels il se solidarise avec Renard !

Voici quelques chiffres qui éclaireront le Parti ouvrier dont nous nous faisons l'éclaireur et non pas l'adversaire :

Bureau : Pour les plumes des renards	776 f. 25
Pour voyages d'orateurs (?)	259 50
Frais de salle	233 »
Procès divers	123 »
Procès de Renard	363 05
Procès de Cartegnie	143 »
Promenade de Renard au Congrès	273 »
Procès de Cartegnie	64 80
Aux comités électoraux même à celui de Marseille !	250 »
Les timbres-poste	68 60
Traitements des... *ministrés du syndicat ouvrier*	2310 »
Installation du cabaret Renard	453 »
!!! !!!	!!!

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Un acte de courage

Roubaix, le 25 mai 1895.

Monsieur le Directeur,

du *Journal de Roubaix*,

Nous venons porter à votre connaissance un fait dont nous avons été témoins le vendredi 7 courant.

Nous nous trouvions sur le quai à l'arrivée du train venant de Lille à 10 h. 38 du soir quand un voyageur eut l'imprudence de descendre à contre-voie au même moment où arrivait un train de marchandises venant de Tourcoing.

Un accident épouvantable se serait certainement produit sans le sang-froid et la présence d'esprit du gardien Bacquet, qui, se calculant pas le danger, s'est porté courageusement au secours de ce voyageur qui devait être écharpé.

Cet employé modèle est du reste coutumier du fait et il a reçu il y a quelque temps de la part du Gouvernement une récompense pour un fait analogue.

Nous croyons de notre devoir en signalant au public ce trait, qui, se calculant peu, s'est exposé au danger, de vous en informer.

Nous croyons de notre devoir en signalant au public de Lille ce dévouement. C'est pourquoi nous vous prions, Monsieur le Directeur, vous demander obligeamment l'insertion de cette lettre dans votre respectable journal.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciments anticipés, nos plus respectueuses salutations.

Deux témoins.

(Suivent les signatures).

L'horaire des tramways

Tourcoing, le 24 mai 1895.

Monsieur le Directeur

du *Journal de Roubaix*,

Si j'étais actionnaire des tramways Roubaix-Tourcoing, je me croirais autorisé plus qu'un vulgaire client à signaler à M. le Directeur un moyen bien simple d'augmenter mes bénéfices.

Je ne crois pas qu'il puisse en faire beaucoup actuellement avec les voitures desservant la gare de Tourcoing et les eaux de la Lys.

Je sais que chaque voiture rapporte en moyenne de 10 à 15 francs par jour. Ce ne doit pas être assez pour couvrir les frais. Pourquoi ? — Parce qu'au lieu d'avoir des départs *mathématiques* sans repos à la Grand'Place l'organiserais des départs de concordance avec les principaux trains de départ ou d'arrivée, comme cela se pratique ailleurs, et alors, les recettes seraient assurément plus fructueuses, et le public plus satisfait.

La chose est tellement simple, que comme client j'hésite à l'espérer; aussi, je vous adresse ma lettre *à la grâce de Dieu* ! et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Un malheureux client des tramways.

Concerts et Spectacles

Le concert du Parc Barbieux. — Voici les morceaux qui seront exécutés, dimanche après-midi, au parc Barbieux, par la fanfare *La Paix* :

Allegro militaire X; Le Lac des Fées, Auber; Guirlande mélodique, Klein; La Nymphe, Langlois; Faust, Gounod; Polka pour piston, X

Tourcoing. — La *Fanfare du Petit Château* exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le dimanche 26 mai 1895, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1. Chanzy, allegro militaire Signard; 2. L'Italienne à Alger, ouverture Rossini; 3 Fantaisie sur Coppélia Léo Delibes; 4. Gavotte de F. Moll, arrangée par Muldermans; 5. Marche aux Flambeaux n. 1 Meyerbeer; 6. Fantaisie orgnaie Paimparé. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 25 mai.* — TROUBLE DANS SES DISTRACTIONS. — On sait que des gens prennent un plaisir délicieux à voir se battre entre eux non seulement des chiens, mais encore des hommes ou... des femmes. Or, lundi soir, 23 mai, rue Lafontaine, deux individus vidaient leur querelle à coups de poing; la lutte amusait la galerie et surtout un manœuvre de maçon, Alfred Sibille, 30 ans, qui se serait bien gardé de séparer ceux que la discorde avait si étroitement unis.

Mais survint un gêneur sous les traits d'un agent de police, qui renvoya les combattants dos à dos : cette intervention ne fut pas du goût de notre maçon, qui se mit à injurier le représentant de l'autorité.

Mal lui en prit, car dans cette lutte contre la Loi, Sibille devait nécessairement succomber.

Le Tribunal vient de lui infliger huit jours de prison et une amende de cinq francs pour ivresse.

La JEUNE GÉNÉRATION. — Place Sainte Elisabeth, à Roubaix, à minuit, sous la tour de l'église, le 19 mai, on entendit pousser par un individu les cris de : Vive l'anarchie ! A bas l'armée ! Il n'en fallait pas davantage pour provoquer la sortie du poste d'un agent qui vint demander à ce triste sire ce que signifiaient ces indignes clameurs. Pour toute réponse, l'admirateur de Ravachol riposta par les épithètes de vaurien et fainéant à l'adresse de l'agent.

Alphonse Jacquet — c'est le nom du délinquant — qui a 23 ans et est rejointoyeur de profession, demeurant rue des Fossés, fut arrêté. Il comparaît sous la prévention unique d'outrages aux agents et d'ivresse. Coût : Vingt jours de prison et l'inévitable amende de 5 francs pour l'ébriété excessive.

UNE SINGULIÈRE IDÉE. — Le samedi 18 mai, à 11 heures du matin, au milieu du pavé, en pleine rue d'Avelghem, un homme était accroupi.

Un agent passant dans ces parages trouva que, de la part de ce citoyen, c'était résoudre d'une façon trop primitive une question de cabinet : il rappela donc au monsieur à la dignité. Mais Victor ne tint aucun compte de cette chose, ne gêna point outre mesure : il insulta le gardien de la morale et finit par lui dire qu'il lui ferait son affaire.

C'était évidemment vouloir se mêler de trop d'affaires : aussi Bracq fut-il cueilli décemment. — Il est appréteur et demeure rue de Maubeuge.

Résultat : vingt jours de prison, cinq francs d'amende.

UN MOMENT D'ABERRATION. — M. Vienne, fabricant, rue du Pays, à Roubaix, avait, le 20 mai, montré en vente plusieurs tissus à un marchand ambulant, Victor A..., 50 ans, de la rue Saint-Jean, lequel avait réussi à dissimuler sous son pardessus un coupon d'étoffe d'une valeur de huit à dix francs. On l'avait aperçu : aussi, à peine sorti, fut-il fouillé et trouvé nanti du produit du vol.

Victor A... fut arrêté et conduit au commissariat. Il n'a pas d'antécédents judiciaires et a toujours eu une conduite satisfaisante.

Le Tribunal tient compte de ces circonstances pour lui accorder le bénéfice du sursis, quant à l'exécution de la peine de quinze jours qui lui est infligée.

UN VOL DE NUIT. — Le 28 avril dernier, le préposé des douanes Roche arrêtait, au hameau du Touquet à Waltrelos, un jeune homme d'une vingtaine d'années portant d'un sac contenant trois kil. de chocolat, des mouchoirs, des bouucles d'oreilles, des foulards, et une foule d'autres objets dont la provenance pat susprecte au préposé douanier. Aussi ce dernier maintint-il l'individu en état d'arrestation et le remit-il aux mains de la gendarmerie.

L'homme ne put même pas indiquer de résidence : il était sans domicile fixe. Il ne tarda pas ensuite à avouer qu'il avait dérobé tous ces objets à M. Duthoit, boulanger à Tourcoing, la nuit, et qu'il avait même dû opérer une pesée pour introduire la main.

Le nom de l'inculpé est Henri Mercier, il a vingt et un ans; il se trouve en outre sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Il se voit infliger une peine de huit mois.

DU NUMÉRAIRE avait été enlevé du tiroir de Mme Vandenoorde, cabaretière à Tourcoing, le 14 mai, par un ouvrier teinturier du nom de J.-B. Debaecke, quinze ans. Après une sévère admonestation du Président, le jeune inculpé est remis à ses parents.

DANS LES MÊMES CIRCONSTANCES avait aussi été accompli un vol, le 21 mars, au préjudice de M. Vandamme, cabaretier rue des Poutrains à Tourcoing.

Le délinquant est aussi très jeune, il n'a que dix-sept ans et s'appelle Joseph Coupiel. Ses antécédents sont lamentables : aussi le Tribunal le condamne-t-il à trois mois et un jour de prison.

DÉTOURNEMENT DE TUYAUX DE CUIVRE. — M. Lorthiois louait de moitié avec un maréchal-ferrant du nom de Joseph Cohen, 53 ans, un magasin à Tourcoing. Quand il voulut opérer le déménagement des marchandises lui appartenant, il s'aperçut que plusieurs mètres de tuyaux de cuivre d'une valeur de deux cents francs avaient disparu.

Cohen, à qui on demanda des explications, raconta qu'on était venu chercher ces tuyaux quinze jours auparavant. Puis, interrogé par le commissaire, il ajouta qu'une voiture de tissage dont il n'avait pas pu donner le signalement avait servi à emporter ces divers objets.

Devant ces explications confuses, le parquet poursuivit et cita Cohen en correctionnelle. Cohen fait défaut : il encourt une peine de trois mois.

LES CONSÉQUENCES D'UNE POUSSÉE. — Des consommateurs avaient, au moment de sortir de l'estaminet tenu par Flore Desobry, 26 ans, à Roubaix, le 12 avril, brisé quelques verres, dont ils refusaient de payer la casse.

La cabaretière, fâchée, avait alors poussé brusquement au dehors M. Lombré, qui, tombant sur le bord du trottoir, s'était fracturé la cheville.

Le Tribunal ne retient pas l'incapacité de travail de plus de vingt jours comme étant imputable à la délinquante et Flore Desobry est cependant condamnée à huit jours de prison.

MAUVAIS PRÉTEXTE. — A la suite d'une plainte déposée par Duquesne, appréteur à Leys-lez-Laumoy, se plaignant de violences dont avait été victime son fils âgé de seize ans, rattacheur, un habitant aussi la commune, Victor Dubois, 33 ans, avait été l'objet d'une instruction. Plutôt que de répondre aux invitations du commissaire, Dubois se réfugia en Belgique.

Le jeune Duquesne avait dans sa déclaration affirmé que Dubois avait dû nécessairement se servir d'un cassette pour frapper.

Lors d'un interrogatoire qu'on lui fit subir en Belgique, l'inculpé prétendit que s'il avait porté la main sur le jeune homme, c'est parce que ce dernier avait excité son chien contre lui : il assura aussi que ce qu'il avait en mains, ce n'était pas un casse-tête, mais un trousseau de clefs.

Le Tribunal condamne néanmoins Dubois par défaut à six mois de prison.

UN ASSAUT DE CORDONNIERS. — Le 8 avril, six ou sept disciples de saint Crépin étaient venus dans la nuit près de la demeure d'un collègue appelé Rigole, rue des Fossés à Roubaix, et là, avaient lancé dans les vitres des pavés qui leur étaient tombés sous la main — Même l'un d'eux, un tranchet à la main, avait préféré contre l'habitant de la maison des menaces de mort. — Naturellement cette scène avait été accompagnée de tapage ; une enquête fut ouverte et on impliqua dans les poursuites Pierre Perneel, 22 ans, les deux frères Constantin et Julien, respectivement, âgés de 23 et 23 ans, demeurant à Roubaix, Auguste Vanmoen, 28 ans, Albéric Dekerscheter, 24 ans, demeurant à Tourcoing, tous cordonniers.

Pierre Perneel et Aug. Vanmoen sont condamnés chacun à quarante jours, Constantin et Julien Perneel à un mois; quant à Dekerschater, il encourt une peine de vingt jours.

NORD

Un accident mortel à Valenciennes. — Samedi matin, un ouvrier couvreur, François Rossignol, était occupé à réparer le toit d'une maison du faubourg de Paris, quand un des crochets qui maintenaient l'échelle sur laquelle il était monté se détacha et le malheureux fut précipité dans le vide d'une hauteur de cinq mètres. Il est mort quelques instants après.

Enfants martyrs à Dunkerque. — La nommée Elizabeth Mortin vient d'être arrêtée à Dunkerque sous l'inculpation de mauvais traitements envers deux enfants dont elle avait la garde. Elle comparaîtra prochainement en correctionnelle.

Emouvante tentative de suicide à Mardyck. — Hier après-midi, vers six heures, une émouvante tentative de suicide a mis en émoi les habitants de Mardyck, commune située à quelques kilomètres de Dunkerque.

Une demoiselle C..., dont les parents sont cabaretiers, s'est jetée dans le puits de la maison, profond de six à sept mètres.

Attirés par le bruit, ses parents sont accourus et ont réussi à sauver la jeune fille, mais celle-ci, quoique très grièvement blessée, voulut de nouveau se jeter dans le puits. Il fallut employer la force pour la conduire dans sa chambre où elle est étroitement surveillée.

On ignore encore exactement les motifs qui ont poussé cette jeune fille à commettre cet acte de désespoir.

Un homme brûlé vif à Drocourt. — Jeudi matin à la fosse n° 2 des mines de Lens, un chauffeur âgé de 27 ans, Louis Lecoustre, pénétrait pour le nettoyer dans un fourneau de générateur où se trouvait coilée une croûte épaisse de suie encore en feu. A peine était-il entré qu'une partie de la suie tomba sur lui, l'ensevelissant dans les flammes. Le malheureux fut retrouvé entièrement consumé.

Bourghelles. — *Un accident mortel.* — Samedi, à 9 heures du matin, Mme veuve Caille, âgée de 79 ans, habitant Bourghelles, est tombée accidentellement du haut en bas de l'escalier de sa cave d'une façon si malheureuse qu'elle est morte après quelques heures de souffrance.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Hutin, dé missionnaire de la cure décanale de Seclin, est nommé chanoine honoraire de l'église métropolitaine, en résidence à Cambrai.

PAS-DE-CALAIS

Une conférence du député Chauvin à Calais. — M. Chauvin, député socialiste de Saint-Denis, a fait hier, dans la salle de l'Elysée, une conférence à laquelle assistaient six à sept cents personnes.

Un ordre du jour a été voté approuvant la tactique du parti ouvrier. Aucun incident ne s'est produit.

Un cas d'hydrophobie à Calais. — M. Lacroix, de Calais, dont nous avions annoncé le départ pour l'Institut Pasteur, n'a pu se mettre en route ; il était trop tard, l'infortuné en effet a succombé hier dans une terrible crise provoquée par le virus rabique, au moment où il se disposait à quitter Calais.

UN ENFANT ASSASSINÉ

A TOURNAI

Un nouveau crime abominable vient d'être commis dans le Tournaisis. L'émotion causée par l'assassinat de deux enfants à Hérinnes n'est pas encore calmée qu'un autre forfait du même genre vient d'être découvert à Tournai même.

Avant-après-midi, vers une heure un quart, un ouvrier traversait un champ d'escourgeon longeant la plaine des manœuvres et situé derrière la propriété de M. Gustave Carbonnelle lorsqu'il aperçut un jeune garçon étendu le visage tourné vers le ciel.

Au premier abord, l'ouvrier crut qu'il dormait, mais le voyant livide, il s'approcha et constata avec terreur qu'il se trouvait en présence d'un cadavre.

L'homme s'en fut aussitôt avertir M. Carbonnelle qui prévint la police.

De nombreux agents accompagnés d'officiers de police accoururent sur les lieux et empêchèrent la foule, attirée par la lugubre découverte, d'avoir accès auprès du petit cadavre en attendant l'arrivée du parquet.

Détail horrible : de grosses mouches s'étaient déjà introduites dans le nez du petit mort. Il avait les bras en croix ; la main gauche toute bleue et légèrement crispée, la droite portait quelques traces de sang coagulé.

D'ailleurs, chose digne de remarque, les vêtements n'ont pas été transpercés.

M. le Dr Warocquier a déclaré que l'enfant devait être mort vers 9 h. 1/2 de la matinée.

Le mobile du crime

On se perd en conjectures sur le mobile du crime.

On avait dit tout d'abord que l'enfant avait été victime avant de mourir d'un ignoble attentat, mais les constatations médicales font écarter absolument cette hypothèse.

On a dit aussi que l'enfant avait pu avoir une querelle avec un autre gamin, mais tout démontre que le crime a dû être commis par un homme.

L'instruction

Pendant qu'on pratiquait l'autopsie, MM. Leschevin et Soil se sont rendus à la maison du petit Vandenhende.

Le père, Auguste Vandenhende, est impotent et totalement incapable de travailler. La famille, très pauvre, se compose de huit enfants, dont la victime était l'avant-dernier.

On racontait dans le public que le matin, Oscar Vandenhende s'était rendu comme d'habitude à l'école de la porte de Lille, dont il suivait les cours.

Un peu après son arrivée à l'école, on envoya l'enfant chercher des livres dont il avait besoin et qu'il avait oubliés au domicile paternel. Depuis lors, on ne l'avait plus revu.

Vers 2 heures 1/2, un frère d'Oscar Vandenhende, âgé de 14 ans, apprenti plombier dans un atelier de la ville, arrivait dans le champ et était mis en présence du petit corps. Il releva la couverture sous laquelle on avait caché le tronc et poussa un cri déchirant en voyant son frère sans vie; un officier de police est venu l'arracher à ce triste spectacle.

En s'éloignant pour aller prévenir ses parents, restés jusque là dans l'ignorance du terrible malheur qui leur survenait, le pauvre garçon, tout en sanglotant, s'arrachait les cheveux de désespoir.

L'arrivée du parquet

Vers 2 heures trois quarts, le parquet arrivait sur les lieux; il était représenté par MM. Leschevin, procureur du Roi, et Soil, juge d'instruction, assistés de M. le docteur Warocquier.

Les constatations nécessaires terminées, le corps fut transporté en voiture au dépôt mortuaire du cimetière du Sud, où M. le docteur Warocquier pratiqua l'autopsie.

La police parcourt le champ afin de rechercher si on n'y aurait pas laissé tomber une arme quelconque.

Les constatations médicales

M. le docteur Warocquier a terminé l'autopsie vers cinq heures. L'honorable praticien est d'avis que la mort de l'enfant a dû être amenée à la suite d'étouffement, causée par la pression d'une main d'homme sur la bouche et le nez; celui-ci est quelque peu aplati.

Autour du cou, on remarque que la peau est légèrement froissée, ce qui ferait supposer que l'assassin aurait d'abord essayé d'étrangler le pauvre petit.

On est convaincu que les blessures du ventre ont dû être faites après que l'enfant eût été étouffée, de façon, sans doute, à dérouter les recherches sur la cause véritable de la mort.

Ces blessures qui, comme nous l'avons dit, ont dû être faites par un canif, ne sont pas profondes ; elles ont à peine entamé la chair et les coups ont été portés non en profondeur mais en largeur : sur l'une des blessures seulement il y avait un peu